Quel sport dans quel temps de l'enfant?

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013, leur maintien dans certains départements, malgré la dérogation possible depuis 2017 et le développement d'activités périscolaires, en particulier sportives, qu'elles soient inscrites dans le cadre de « Projet éducatif de territoire » (PEdT) ou de « Plan mercredi », invite à interroger les contenus proposés selon les objectifs assignés à chaque temps éducatif. En effet, l'activité sportive s'envisage de différentes manières selon le cadre, le contexte ou la finalité de sa pratique : le public, les objectifs, les conditions d'intervention sont les trois facteurs qui vont orienter les modalités d'action d'enseignants, d'entraîneurs ou d'éducateurs sportifs qui peuvent évoluer dans ces différentes temporalités.

Le temps de l'école : l'EPS, apprendre et construire des savoirs

L'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves, contribue aux enjeux de formation déterminés par ce que la loi fixant les objectifs scolaires, appelle le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les activités retenues par les professeurs des écoles, prennent en compte leur dimension culturelle et leur spécificité, sans toujours conserver toutes les exigences « technico-tactiques » : le sport est le prétexte et le support d'une éducation physique plus globale qui doit permettre à tous les élèves de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les cycles de trois ans structurant la scolarité obligatoire :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;
- S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils;
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;
- S'approprier une culture physique sportive et artistique.

Le professeur des écoles, enseignant polyvalent, responsable de la classe et investi dans la séance, choisit les activités physiques, sportives et artistiques qui lui permettront de faire atteindre, à tous les élèves, les objectifs fixés par les programmes scolaires. Il détermine l'organisation (généralement des séquences de 8 à 12 séances) et les modalités (groupes de travail, ateliers, équipes, contenus progressifs, modalités d'évaluation). Sa programmation d'activités (dans l'année scolaire et dans le cycle triennal) doit constituer un « parcours de formation » équilibré visant les acquisitions dans les quatre champs d'apprentissage complémentaires à travers lesquelles on identifie différentes activités sportives associées :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée;
- Adapter ses déplacements à des environnements variés ;
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique;
- Conduire et maitriser un affrontement collectif ou interindividuel.

En aboutissement de ces apprentissages, l'enseignant peut faire participer les élèves à la préparation, à l'organisation et surtout au déroulement de rencontres sportives (interclasses ou inter-écoles), le plus souvent dans le cadre des actions proposées par l'USEP. Sous réserve de leurs qualifications et des prérogatives associées, des éducateurs sportifs peuvent être appelés à collaborer avec les professeurs des écoles, pour favoriser les apprentissages des élèves 1/2 en apportant leurs

¹ Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992.

² Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 (NOR : MENE1717944C)

connaissances techniques et pédagogiques, et à la condition expresse de s'insérer dans le projet EPS de la classe.

Le temps périscolaire : apprendre en jouant et s'amusant

Les enfants volontaires, sans prérequis d'éligibilité, attendent de la découverte, du divertissement, parfois la satisfaction d'un besoin d'activités dans un souci de santé et de bien-être, ou encore la recherche de nouvelles sensations, d'expériences nouvelles ou tout simplement pour le plaisir. Parmi les différentes activités proposées dans les temps périscolaire (activités artistiques et culturelles, linguistiques, aide aux devoirs, etc.), l'activité sportive sert alors de « prétexte » à une quête éducative et pédagogique qui vise l'enrichissement culturel et sportif des jeunes.

La pratique sportive sur les temps périscolaires doit s'inscrire en cohérence avec les autres temps. Les objectifs s'orienteront sur la découverte et la sensibilisation. L'animateur ou l'éducateur sportif qui l'encadre doit chercher à séduire avec des conditions de pratiques (gymnase, matériel ludique) et des modalités adaptées : s'amuser en jouant, dans un cadre éducatif, est prioritaire. La mise en œuvre de ces activités prendra la forme d'ateliers permettant à chacun de s'exprimer, les consignes seront souvent ouvertes et adaptables pour que l'enfant explore les possibilités de son corps et de son environnement... Le jeune découvre en participant activement, et plus largement, il vit les valeurs sportives (jouer ensemble, respecter ses partenaires de jeu, fair-play...). Dans ce temps intermédiaire, les activités ne sont pas soumises aux contraintes scolaires (elles en constituent le prolongement) ni à celle de l'entraînement sportif (elles offrent l'opportunité de s'y engager).

Le temps de la pratique fédérale : apprendre avec méthode pour progresser

Dans le club sportif, les séances d'entraînement cherchent à solliciter et développer les ressources et les qualités techniques, tactiques et physiques généralement orientées vers les acquisitions fondamentales de la discipline où l'enjeu compétitif deviendra prioritaire : il s'agit d'être de plus en plus efficace pour se rencontrer, s'affronter, s'opposer.

Les contenus, démarches et méthodes sont le plus souvent envisagés au regard des exigences et des spécificités propres à la performance sportive. Selon les organisations fédérales, ces apprentissages sont séquencés ou finalisés en fonction du rythme de rencontres et de compétitions qui sont un facteur privilégié de motivation.

Bien évidemment, ce constat doit être relativisé en fonction des objectifs de chaque club et la volonté de plus en plus affirmée de concevoir l'entraînement des jeunes dans la perspective de « former le sportif de demain dans toutes ses dimensions ».

La pratique autonome : le plaisir immédiat

Aux côtés de ces formes organisées de pratique sportive, il ne faut pas négliger les occasions d'activité autonome des jeunes. Que ce soit sous l'influence et dans le cadre familial, ou de l'environnement immédiat, ces activités libres restent très variables, selon les milieux sociaux, les conditions d'habitat et les terrains et espaces de jeu accessibles. Les actions volontaristes de responsables de collectivités (aménagement urbain, équipements sportifs de proximité, relais des services d'animation) contribuent à rendre ces pratiques plus massives et moins discriminantes.

Les activités physiques et sportives selon les temps de l'enfant

	Intention	Objectif	Mise en œuvre
Dans le temps	Apprendre	Réussite scolaire de	Caractérisation du public
scolaire	et	tous les élèves.	Pratique obligatoire.
	construire	Développement des	Groupes et motivations hétérogènes.
	des	connaissances, de	 Inclusion d'élèves à besoins particuliers.
	savoirs,	capacités motrices,	Encadrement
	valoriser la	d'attitudes en	• Enseignant responsable, éventuellement assisté d'un
	rencontre	référence aux	intervenant qualifié et agréé.
	sportive.	programmes	Effectif
		scolaires.	Classe entière (effectif parfois important)
			Organisation pédagogique
			Durée annuelle des enseignements : 108 heures/an.
			Modules d'apprentissage de 6 à 12 séances permettant
			une formation équilibrée, au regard des quatre champs
			d'apprentissage complémentaires.
			Prolongement des cycles par des rencontres USEP.
			Organisation de l'année par périodes.
			Contraintes matérielles
			• Espaces souvent limités (cour, préau, salle des fêtes).
Dans le temps	Apprendre	Égalité des chances	Caractérisation du public
périscolaire	en jouant	et réussite scolaire	Pratique facultative et volontaire (rôle incitateur des
	et en	par la pratique	enseignants).
	s'amusant.	d'activités de	Groupes hétérogènes, motivés.
		sensibilisation,	Temps de pratique parfois réduit
		d'initiation, de	Encadrement
		découverte, de	• Intervenant identifié dans le cadre du PEDT (enseignant,
		délassement.	éducateur, bénévole, etc.).
			Effectif
			Groupes d'une quinzaine d'enfants.
			Organisation pédagogique
			Par périodes, ou à l'année.
			Très souvent de vacances à vacances.
			Contraintes matérielles
			Soit à proximité de l'école, voire dans son enceinte, soit
	ļ., .		sur le lieu de la pratique sportive.
Au club sportif	Apprendre	Réussite sportive et	Caractérisation du public
	avec	éventuellement, la	Pratique volontaire.
	méthode	recherche de la	Groupe motivé.
	pour	performance	Niveaux et éventuellement âges homogènes.
	progresser.	individuelle ou	• Selon les sports, éventuelle séparation filles/garçons.
		collective, rythme	Encadrement
		par les rencontres et la compétition.	• Éducateur sportif diplômé (initiateur, BP JEPS)
		et la competition.	Effectif
			Plusieurs groupes pouvant évoluer simultanément avec
			plusieurs éducateurs sportifs.
			Organisation pédagogique
			À l'année.
			Contraintes matérielles
	<u> </u>		Environnement sportif spécialisé.

Dans le temps	Prendre du	Viser la pratique	Caractérisation du public
de la famille et	plaisir.	physique libre, voire	• Seuls, avec les parents, des pairs, des « Grands frères ».
de la famille et des copains	plaisir.	physique libre, voire improvisée, individuelle ou collective, pour le plaisir, en opérant des choix, avec une certaine liberté et sur des aspects, intergénérationnels.	 Seuls, avec les parents, des pairs, des « Grands frères ». Encadrement Aucun. Effectif Aléatoire. Rythmé par les sorties de classe, les vacances. Organisation pédagogique On se retrouve, plus ou moins régulièrement, avec des rituels de regroupement façonnés par les lieux, les référents qui
			s'imposent ou qui imposent leurs choix. Contraintes matérielles Sur les aires de jeux spécifiques (Play grounds et city stades), dans des parcs, des espaces non conventionnels.

Le parcours d'éducation physique et sportif de l'enfant ne peut pas se résumer à la somme des expériences vécues sans cohérence entre elles : EPS à l'école, activité sportive dans les temps périscolaires puis sport dans le club, ce parcours doit être le fruit d'un travail partagé entre les différents acteurs, afin de proposer un cadre complémentaire et respectueux de chaque enfant, de ses aspirations, de ses besoins, de ses rythmes. C'est à cette condition que les acteurs engagés dans les politiques territoriales éducatives, contribueront à faire du sport sous toutes ses formes un objet et un moyen d'éducation exceptionnel et incontournable.